

**LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)**

**LA PENZÉ**

Département du FINISTÈRE (29) / Commune de PLOUÉNAN (29420)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont de Lannuguy, route nationale 169	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b>            Le pont de la Penzé n'est pas spécifiquement mentionné sur le Scan Littoral. La DDTM 29 (donnée SIG) propose une limite au niveau du village de Penzé (en rose sur images ci-dessous). Nous proposons donc une limite identique numérisée côté aval du pont traversant la rivière au niveau de Penzé (numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2)</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

